

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Création/Soutien aux festivals proposant notamment des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs œuvres

La commission appréciera les éléments suivants en vue d'accorder ou non l'aide à une structure et de déterminer son montant en fonction de l'enveloppe globale allouée au programme :

- Pertinence et nature du projet présenté :
 - Qualité du cadre d'échange proposé entre les artistes et la SPEDIDAM
 - Public d'artistes ciblé par le cadre d'échange
 - Rayonnement du festival et de ses lieux de diffusion (jauge public, scène)
 - Engagement d'artistes « Génération SPEDIDAM » dans la programmation

- Expertise et organisation de la structure porteuse du projet :
 - Lisibilité et cohérence du projet présenté
 - Ancienneté du festival attestant de sa pérennité
 - Identification des précédentes actions engagées par la structure
 - Historique en termes d'affichage SPEDIDAM dans les précédentes actions de communication de la structure

- Intérêt général de la profession d'artiste interprète :
 - Volume d'emploi d'artistes interprètes
 - Qualité et homogénéité des rémunérations artistiques
 - Qualité d'accueil des artistes (hébergement, transport, condition raccord et balances, sonorisation, lumières)
 - Recherche d'égalité homme/femme

- Ancrage territorial et environnemental :
 - Mise en œuvre d'actions favorisant un ancrage territorial (synergie avec les pouvoirs publics, partenaires privés et acteurs culturels locaux)
 - Mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'impact environnemental

- Cohérence du budget :
 - Rigueur du budget en termes d'estimation des charges
 - Réalisme des recettes prévisionnelles